



VILLE DE HOUILLES
Département des Yvelines

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Ref. : CM 2023.12.14/SB/JL/SP

Houilles, le 08 décembre 2023

À l'attention des Conseillers municipaux

Objet : Convocation à la séance du Conseil Municipal

Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie de bien vouloir participer au Conseil Municipal qui se tiendra le :

JEUDI 14 DÉCEMBRE 2023 À 19H00
À L'HÔTEL DE VILLE – SALLE SCHOELCHER (1^{ER} ÉTAGE)

L'ordre du jour est le suivant :

I. Actualités

II. Adoption du procès-verbal verbatim de la séance du 21 novembre 2023

III. Questions soumises à l'approbation du Conseil Municipal

- III.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE** – Commission Municipale n°1 – Remplacement d'un membre
- III.2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE** – Présentation du rapport annuel du Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY) – Année 2022
- III.3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE** – Présentation du rapport annuel du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) – Année 2022
- III.4 ADMINISTRATION GÉNÉRALE** - Refus de dissolution du Syndicat Intercommunal des Lycées du district scolaire de Sartrouville (SILS)
- III.5 FINANCES** – Budget principal Ville – Décision modificative n°2
- III.6 FINANCES** – Budget principal Ville : Ouverture de crédits d'investissement par anticipation du vote du Budget Primitif 2024
- III.7 FINANCES** – Budget principal Ville – Versement d'avances sur subventions 2024 à certaines associations et organismes publics par anticipation du vote du Budget Primitif 2024
- III.8 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE** – Autorisation de dérogations au repos dominical dans les commerces – Année 2024

- III.9 **NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION** – Approbation et signature d'une convention cadre pour l'étude et la réalisation de prestations de service pour la partie « Informatique de Gestion » entre Seine-et-Yvelines Numérique et la Ville de Houilles
- III.10 **PETITE ENFANCE** – Modification du règlement de fonctionnement 2023 des crèches municipales de la ville de Houilles
- III.11 **ÉDUCATION** – Participation aux dépenses de fonctionnement des classes du 1er degré de l'Institut Sainte-Thérèse – Année scolaire 2023-2024
- III.12 **ÉDUCATION** – Signature d'une convention de financement entre la Ville de Houilles et l'État dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique – Projet pédagogique de l'école Victor Schoelcher
- III.13 **ÉDUCATION** – Signature d'une convention entre les villes de Houilles et de Courbevoie pour la participation financières aux frais de scolarité des élèves accueillis dans les écoles de l'une ou l'autre des communes
- III.14 **CULTURE** – Modification du règlement général de la Biennale de la Jeune Création
- III.15 **SOLIDARITÉS** - Avenant au contrat de séjour de la Résidence autonomie « Les Belles Vues »
- III.16 **URBANISME** - Désignation d'un représentant au sein de l'Assemblée Spéciale des collectivités locales de la SPL Citallia

IV. Relevé des décisions formalisées et non formalisées prises par le Maire (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

J'ai le plaisir de vous informer que le public pourra assister au Conseil Municipal. Une retranscription en direct du Conseil Municipal aura également lieu sur le site Facebook de la Ville de Houilles.

En cas d'empêchement, je vous remercie de bien vouloir faire parvenir votre pouvoir **complété et signé avant la séance au Secrétariat Général** (secretariat.general@ville-houilles.fr).

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines



Julien CHAMBON